

C'est à une boîte privée que doit bénéficier l'écotaxe, même si elle est annulée... Par Daniel

écrit par Christine Tasin | 31 octobre 2013



Deuxième édition, démontrant efficacement l'hypothèse : L'écotaxe poids lourds !! (sur l'air de « la petite tonkinoise : « *Quand j'avance tu recules, comment veux tu comment veux tu* ».....) Quelle superbe bande de Charlots !! mais attention, ce n'est que partie remise, zéro ler l'a dit !!! Question existentielle : Borloo était-il bourré quand il a lancé cette imbécillité ?? Mais comme il est assimilé de droite ça fait un sacré alibi !!

Accessoirement on a appris que la mise en place du système et la perception des « produits » ont été confiées à une boîte privée. (Ecomouv) On est dans le même cas de figure que les boîtes qui profitent de la manne des radars. Le plus beau (pour eux !!) c'est que si cette taxe est abandonnée (ce qui pourrait bien arriver en cas de « changement » !!) il est prévu par contrat un « dédommagement » de cette boîte correspondant au « manque à gagner » !!! J'aimerais assez connaître les membres de son conseil d'administration, juste par curiosité bien sûr....En plus la perception d'un impôt par

une boîte privée ne serait-elle pas légèrement
anticonstitutionnelle ??

... « ça ose tout... »

Daniel.